



M1 Master MEEF 1er degré
Année universitaire 2023-2024
STAGE EN ÉCOLE
Cadrage académique¹

Sommaire

Sommaire	1
Objectifs	2
Cadre	2
Activité de l'étudiant ou de l'étudiante	3
1. La progression du stage	3
2. L'observation (voir annexe 4)	3
3. La pratique accompagnée.....	3
4. La pratique en autonomie pédagogique	4
5. Le portfolio.....	4
6. Déontologie	5
Action de l'enseignant ou de l'enseignante d'accueil.....	5
Rôle du formateur ou de la formatrice Inspé référent	5
Évaluations liées au stage - situations intégratrices (SI) 7.3 et 8.3	6
Annexes	7
Annexe 1: Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).	7
Annexe 2 – Attendus de fin de formation du Master MEEF 1 ^{er} degré	11
Annexe 3 – Fiches des modules d'enseignement.....	13
Semestre 7	13
Semestre 8.....	14
Annexe 4 – Sur l'observation	16
Annexe 5 – Attestation de présence	17
Annexe 6 – Rapport de l'enseignant ou de l'enseignante d'accueil.....	18
Annexe 7 – Avis de fin de stage filé (pour l'enseignant ou l'enseignante d'accueil).....	19
Annexe 8 – Coordonnées des services pédagogiques des sites de l'INSPÉ.....	21
Annexe 9 - Vademecum stage M 1 (2022-2024)	22

¹ L'articulation de l'observation et de la pratique accompagnée sera précisée par site dans des documents spécifiques.

Objectifs

Le stage en école en 1^{re} année de Master MEEF 1^{er} degré a les objectifs suivants :

- Comprendre et s'appropriier le fonctionnement institutionnel de l'école ;
- Pratiquer et s'appropriier le format professionnel du professeur des écoles et se préparer à prendre une classe en autonomie pédagogique complète pour les quatre derniers jours de stage de la première année et pour les stages de la deuxième année de Master ;
- S'approprier le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (annexe 1) ;
- Satisfaire aux attendus de fin de première année de formation (annexe 2), notamment ceux visés dans le cadre des situations intégratrices SI 7.3 et SI 8.3 ;
- Nourrir sa préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles qui sera passé lors de la deuxième année de Master (CRPE).

L'ensemble des modules d'enseignement contribue à la réussite des périodes de stage et sont susceptibles de s'en nourrir. Il en va de même pour l'ensemble des situations intégratrices en fonction des tâches qui les constituent.

N.B : On appelle situation intégratrice une évaluation ou un groupe d'évaluation mobilisant divers acquis pour traiter un problème complexe en lien avec une compétence ou un groupe de compétences.

Cadre

a) Organisation temporelle

Ce stage comprend différentes périodes distribuées sur l'année universitaire pour une durée totale de 6 semaines réparties de la manière suivante : 2 fois une semaine massée en S7 ; 2 semaines massées consécutives et deux jours par semaine pendant quatre semaines (stage équivalant à deux semaines) en S8. Les deux dernières semaines filées en S8 seront en pleine autonomie pédagogique mais non administrative.

A chacune de ces périodes, l'étudiant ou étudiante ou le binôme d'étudiants ou d'étudiantes sont accueillis dans la classe d'un enseignant - maître formateur (EMF) ou maître d'accueil temporaire (MAT), nommés ci-dessous enseignant d'accueil - en présence de ce dernier.

b) Contenu du stage

Le stage porte sur la prise en charge de la classe et sur tous les domaines d'apprentissage de l'école maternelle et toutes les disciplines de l'école élémentaire.

Le principe de l'ensemble du stage est celui d'une immersion progressive par la pratique dans les activités professionnelles d'un enseignant.

Le stage comporte des moments d'observation, notamment en début de stage, de pratique professionnelle et des temps d'échanges avec l'enseignant ou l'enseignante d'accueil.

La prise en charge d'une classe en autonomie pédagogique – de l'accueil des élèves jusqu'à la sortie – les quatre derniers jours de stage filé donnera lieu de la part de l'enseignant ou l'enseignante d'accueil à un rapport spécifique (annexe 7).

Activité de l'étudiant ou de l'étudiante

L'activité de l'étudiant ou de l'étudiante s'inscrit dans le fonctionnement ordinaire de la classe. Elle peut prendre la forme de l'observation et de la pratique accompagnée. Celles-ci font l'objet d'analyses avec l'enseignant ou l'enseignante d'accueil de préférence à l'issue de la journée de classe.

1. La progression du stage

Au semestre 7, par période de stage, l'étudiant ou l'étudiante est amené à prendre en main une séance au moins en français ou en mathématiques et une séance dans une autre discipline. Par ailleurs, il ou elle participe à l'accompagnement des élèves, aide à la correction et prend en main des ateliers, des groupes ou des niveaux.

Au semestre 8, l'étudiant ou l'étudiante prend en main progressivement des séances sur l'ensemble des domaines disciplinaires. Pour le stage massé, il ou elle prend en charge une journée d'école. Dans le stage filé, quatre journées d'école sont placées sous sa responsabilité pédagogique. Cette prise en main inclut la correction des activités et/ou évaluations menées par l'étudiant ou l'étudiante.

2. L'observation (voir annexe 4)

Elle porte sur **l'organisation de la vie et du fonctionnement de l'école et de la classe** et sur la **pratique enseignante** (annexe 1). Elle fait l'objet d'une prise de notes pour alimenter le portfolio de l'étudiant ou de l'étudiante. Elle est complétée par le dialogue avec l'enseignant ou l'enseignante d'accueil.

L'observation de la vie et du fonctionnement de l'école et de la classe est un objectif important des deux semaines de stage massé en semestre 7. Outre sa préparation dans le module d'enseignement dédié au suivi du stage (ME 730), elle se nourrit notamment des apports des modules d'enseignement relatifs :

- aux principes du système éducatif (ME 710)
- à la connaissance de la communauté éducative (ME 711)
- à l'environnement numérique professionnel de l'enseignant ou de l'enseignante (ME 724).
- à l'organisation de la classe, l'exercice de l'autorité et à la spécificité de l'école maternelle (ME825)²

La phase d'**observation stricte** doit être la plus brève possible notamment au second semestre. Elle porte sur la pratique professionnelle de l'enseignant ou de l'enseignante, ses outils professionnels (cahier journal, préparation, progression et programmation) et leur usage ainsi que le suivi des apprentissages. Elle permet à l'étudiant ou l'étudiante d'anticiper la conduite de la classe.

3. La pratique accompagnée

La pratique accompagnée consiste à prendre en charge les élèves en étant accompagné par l'enseignant ou l'enseignante titulaire de la classe.

² Une partie de ce module d'enseignement, en fonction de l'organisation du stage, peut être programmée en semestre 7.

a. *La préparation à la prise en charge de la classe* - Chaque prise en charge de la classe par l'étudiant ou l'étudiante fait l'objet d'une **fiche de préparation présentée à l'enseignant ou l'enseignante d'accueil**. Cette fiche – construite par l'étudiant ou l'étudiante - précise les objectifs visés en termes de connaissances et de compétences, les phases de la séance, les activités des élèves, les dispositifs d'évaluation... La prise en charge s'inscrit dans le déroulement ordinaire des apprentissages de la classe.

b. *Le fonctionnement d'un stage en binôme* - En binôme, pendant qu'un étudiant conduit une séance, l'autre observe et prend des notes qu'il organise ensuite dans un compte-rendu d'observation.

c. *le bilan* - Le bilan des séances menées se fait :

i. par les entretiens avec l'enseignant ou l'enseignante d'accueil : à l'issue de chaque journée ou de chaque stage, étudiants et étudiantes et enseignant ou enseignante d'accueil analysent ensemble la ou les séances conduites ;

ii. par un retour sur les observations et la pratique de l'étudiant ou de l'étudiante en séance d'analyse de pratiques à l'INSPÉ. Ce retour contribue à la perception des effets des pratiques d'enseignement sur les apprentissages des élèves.

L'étudiant ou l'étudiante — pour les séances qu'il ou qu'elle a menées — est en mesure de présenter ses choix à partir de préparations, de comptes-rendus d'observation et éventuellement de travaux d'élèves.

Ces éléments contribuent à la construction de ses compétences professionnelles et alimentent son portfolio.

L'engagement et la pratique de l'étudiant ou de l'étudiante font, pour chaque période, l'objet d'un rapport de stage par l'enseignant ou l'enseignante d'accueil (annexe 6). Concernant le dernier stage (stage filé équivalant à huit jours, étalé sur quatre semaines à raison de deux jours par semaine), les deux dernières semaines font l'objet d'un compte rendu spécifique (annexe 7).

4. La pratique en autonomie pédagogique

La pratique en autonomie pédagogique se définit par une prise en charge de la classe depuis l'entrée des élèves jusqu'à la fin de la classe, l'enseignant ou l'enseignante d'accueil demeurant présente et assurant la continuité de la responsabilité administrative.

La prise en charge pédagogique de la classe s'exerce durant les quatre derniers jours de stage filé. Elle comporte l'ensemble des enseignements normalement dispensés.

5. Le portfolio

L'étudiant ou l'étudiante commence à constituer dès le M1 un portfolio. Celui-ci est un outil contribuant de manière essentielle à la continuité de son parcours, à la construction réflexive de ses compétences (annexe 1) et de sa professionnalité, ainsi qu'au traitement des tâches demandées dans les situations intégratrices.

Outre les préparations des séances conduites et l'analyse des séances observées, le portfolio contient :

- Un relevé de quelques outils de l'enseignant ou de l'enseignante d'accueil ;
- Des productions d'élèves commentées ;
- Les documents utilisés ;
- Les rapports des enseignants d'accueil ;

- Des réflexions personnelles sur les questions restées en suspens, en lien avec les compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, les compétences professionnelles du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation, les attendus de fin de formation ...

Ce portfolio devra être organisé à des fins réflexives par l'étudiant ou l'étudiante. Il pourra l'être en fonction des grands blocs de compétences, des grandes catégories de situations intégratrices d'évaluation et des tâches qu'il ou elle sera amenée à accomplir tout au long de sa scolarité. D'autres organisations sont évidemment possibles.

6. Déontologie

Sur l'ensemble du stage, l'étudiant ou l'étudiante est soumis dans son attitude et sa pratique au respect de l'ensemble des règles de l'institution scolaire (assiduité, ponctualité, neutralité, discrétion et confidentialité).

Action de l'enseignant ou de l'enseignante d'accueil

Pour chaque période de stage, chaque étudiant ou étudiante ou binôme d'étudiants ou étudiantes de M1 est reçu et accompagné par un enseignant ou une enseignante d'accueil. Il ou elle :

- accompagne l'étudiant ou l'étudiante dans la connaissance du fonctionnement et des acteurs de l'école ;
- lui présente tout ou partie de ses écrits professionnels et leur usage afin de le sensibiliser à l'importance de ces derniers ;
- facilite l'observation de la vie de la classe, des pratiques pédagogiques et des activités des élèves en les resituant dans leur contexte, en orientant son regard vers des points spécifiques et en explicitant quelques aspects de sa pratique ;
- aide à la construction des séances et à leur adaptation au contexte de la classe
- aide à une prise en main autonome d'une classe durant une période de plus en plus longue (une ou plusieurs séances, une demi-journée, une journée...);
- fait avec le ou les étudiants ou étudiantes le bilan des séances menées par ce ou ces derniers, notamment au travers d'entretiens post-séances ;
- renseigne la fiche de présence (annexe 5), établit pour les stages massés un rapport sur l'engagement et l'activité (annexe 6) ;
- rédige pour le stage filé du 2d semestre, un avis spécifique (annexe 7).

Pour toute question relative au déroulement du stage, l'enseignant ou l'enseignante d'accueil peut contacter les services pédagogiques du site INSPÉ de rattachement de l'étudiant ou de l'étudiante (annexe 8).

Rôle du formateur ou de la formatrice Inspé référent

Un enseignant ou une enseignante référente suit un petit groupe d'étudiants ou d'étudiantes. Il ou elle l'accompagne :

- dans la compréhension des situations intégratrices et leurs liens avec les modules d'enseignement ;

- dans la construction progressive du portfolio de formation et son lien avec le développement des compétences professionnelles des étudiants ou étudiantes ;
- sur les enjeux du stage filé du 2^e semestre débouchant sur quatre jours en responsabilité pédagogique.

Sauf exception liée à l'organisation du site en ce qui concerne la SI 7.3, il ou elle évalue le travail des étudiants ou étudiantes de son groupe pour les SI 7.3 et SI 8.3.

Ce suivi peut se faire en groupe et de manière individuelle et ponctuelle. Deux rencontres au moins dans l'année sont organisées.

Évaluations liées au stage - situations intégratrices (SI) 7.3 et 8.3

L'expérience acquise par le stage peut être mobilisée par l'étudiant ou l'étudiante pour l'ensemble des évaluations. Cependant, certaines sont directement fondées sur l'expérience du stage.

La tâche demandée au semestre 7 dans le cadre de la situation intégratrice (SI) 7.3 - *Décrire une action de l'enseignant ou de l'enseignante* est la suivante : l'étudiant ou l'étudiante, à partir d'un exemple observé (démarche pédagogique, conduite de classe, remédiation...), identifie et décrit une action professionnelle (organisation de classe, place et rôle de l'enseignant ou de l'enseignante ...) qu'il ou elle rattache aux missions de l'enseignant ou de l'enseignante et de l'école.

Au semestre 8, dans le cadre de la situation intégratrice SI 8.3 - *Présenter et analyser une séance menée intégrable dans une progression et une programmation*.

Cette dernière analyse prend en compte : les programmes de l'école primaire en vigueur, les documents d'accompagnement présents sur le site Eduscol, le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013) (voir annexe 1), les attendus de fin de formation du Master MEEF (annexe 2).

L'étudiant ou l'étudiante décrit et analyse le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements de la pratique choisie. Il ou elle s'attache notamment à analyser les raisons qui peuvent expliquer l'écart entre ce qu'il avait prévu de faire et ce qu'il a réellement effectué. La qualité de la réflexivité sera l'un des critères d'évaluation. L'analyse portera sur la séance, les productions d'élèves et le(s) support(s) utilisé(s).

Des textes de cadrage définiront de manière plus précise les attendus de ces situations intégratrices.

Annexes

Annexe 1 : Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

N.B : dans la partie « Compétences communes à tous les professeurs », nous n'avons conservé que ce qui concerne le professeur des écoles.

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. reconnaître la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,

- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),

- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble

des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

- Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[...]

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

- Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

- Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[...]

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques,

stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

- . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[...]

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

- . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

- . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

- . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

- . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[...]

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Incrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Annexe 2 – Attendus de fin de formation du Master MEEF 1^{er} degré

L'étudiant ou l'étudiante-professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'EN

A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier

A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination

A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité

A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement

A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes

A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)

A16- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)

A17 - Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école

A18 - Rend compte de son travail aux acteurs concernés

A19 - Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

L'étudiant ou l'étudiante-professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

A20 - Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action

A21 - Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

A22 - Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés

A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés

A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation

A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

A26 - Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'autoévaluation pour :

- mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;

- déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;

- analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter

L'étudiant ou l'étudiante-professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

A30 - Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et son impact sur les élèves

A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité

A32 - Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier

A33 - Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs

A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques

A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

A36 - Intègre des savoirs, maîtrise la complexité, formule des avis à partir d'informations incomplètes ou limitées

A37 - Est conscient de la relativité de ses savoirs, des limites de ses choix, des influences qui les affectent et tient compte des implications sociales et éthiques de ses actions dans le domaine de l'éducation

A38 - Comprend les problèmes philosophiques et épistémologiques relatifs aux champs disciplinaire et didactique en se fondant sur les connaissances scientifiques acquises

A39 - Fait œuvre d'originalité en développant et/ou en mettant en application des idées, dans un contexte d'action ou de recherche

Annexe 3 – Fiches des modules d’enseignement

Semestre 7

ME 730 - Observer et interroger des fonctionnements et des pratiques professionnelles

Intitulé module : Observer et interroger des fonctionnements et des pratiques professionnelles		
SEMESTRE : 7		Code module : ME 730
Section CNU : 70		
Heures enseignement	CM	-
	TD	6 h
	TP	8 h
Heures de Travail personnel		72h
Responsable du module : Laurent Husson et coordonnateurs pédagogiques des stages sur site		
Prérequis	Une première connaissance de l'école primaire acquise par les modules et parcours de préformation en licence est conseillée.	
Situations intégratrices visées	SI 7.3 Décrire une action professionnelle	
Axes de formation	<i>a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</i> - Cadre de référence et fondements éthiques du métier - La vie de l'école <i>c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i> - Pratique réflexive et recherche	
Modalités de formation	Analyse de documents et d'outils du maître – Analyse de situations et de pratiques professionnelles en lien avec le stage et autres supports 2 semaines de stage en observation et pratique accompagnée	
Objectifs et contenus	Utilisation de l'observation de fonctionnement d'une classe et d'une école afin d'identifier concrètement (en lien avec les autres ME consacrés à ces domaines) : <ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement quotidien d'une école -> <i>En lien avec le ME 711 - Connaître la communauté éducative</i> <ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement d'une classe et ses invariants - les principaux outils du maître (y compris numériques) -> <i>La préparation et l'analyse du stage auront pour objectif d'introduire à la connaissance des cadres de l'analyse de pratique (ME 830 - Mettre en œuvre et analyser les gestes professionnels de l'enseignant ou de l'enseignante)</i> La description et la prise en compte des aspects de situations de classe préparent l'étudiant ou l'étudiante à une prise en compte de la complexité et le ou la conduiront à identifier et à mettre en lien les savoirs abordés au cours du semestre avec l'observation. Quatre heures durant l'année au minimum sont consacrées à la démarche portfolio durant l'année de M1. Cette démarche sera introduite dès le début de l'année	

Semestre 8

ME 825 - Organiser la classe, réguler les activités pédagogiques, exercer son autorité - accueillir le jeune enfant en maternelle

Intitulé module : Organiser la classe, réguler les activités pédagogiques, exercer son autorité - accueillir le jeune enfant en maternelle			
SEMESTRE : 8		Code module : ME 825	
Section CNU : 16 ; 70			
Heures enseignement	CM	-	Responsable du module : Véronique BARTHELEMY
	TD	28 h	
	TP	-	
Heures de Travail personnel	28 h		
Prérequis	ME710 – Connaître le système éducatif français, l'école et son organisation ; ME711 – Connaître la communauté éducative ME725 - Connaître les processus d'apprentissage et la diversité des élèves ME730 - Observer et interroger des fonctionnements et des pratiques professionnelles		
Situations intégratrices visées	SI 8.3 - Présenter et analyser une séance menée intégrable dans une progression et une programmation. Contribue à la situation intégratrice SI 81 - Expliciter la mise en œuvre de principes et de normes du service public dans l'exercice du métier d'enseignant		
Axes de formation	<i>b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages</i> - Autorité et gestion de classe - Développement du jeune enfant et premiers apprentissages - Efficacité de l'enseignement : connaissance, évaluation, compréhension et prise en compte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage		
Modalités de formation	Apports de connaissances – Explication de pratiques et de dispositifs - Reprise des observations de stage		
Objectifs et contenus	<p>Le module conduit l'étudiant ou l'étudiante à construire son action pédagogique selon les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire une action pédagogique dans le cadre général des cycles pédagogiques et des objectifs d'apprentissage - Organiser son action pédagogique en programmation et progression - Mettre en œuvre des objectifs d'apprentissage en séquence et séance. - Les comportements, gestes professionnels, l'organisation des temporalités et d'espaces de la classe. <p>Le module conduit l'étudiant ou l'étudiante à prendre en compte, l'accueil du jeune enfant à l'école maternelle et notamment (15 h) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des besoins de l'enfant en lien avec les différents aspects de son développement, le rapport aux apprentissages et le devenir-élève. - Les spécificités de l'école maternelle, la posture de l'enseignant et son rapport à l'activité et aux apprentissages de l'enfant <p style="text-align: center;">-> Ces dimensions sont travaillées en lien avec le stage en école maternelle</p> <p>Le module conduit l'étudiant ou l'étudiante à développer la pratique de gestion de classe et l'exercice de l'autorité par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des modalités d'organisation de la classe - La maîtrise des principes, postures et gestes professionnels de l'autorité <ul style="list-style-type: none"> - Le repérage et la régulation des situations de conflit et de harcèlement - La réflexion sur les liens entre autorité, discipline et sanction <p>Dans ce cadre sera abordé les problématiques liées aux relations filles-garçons dans la classe en maternelle et en rapport avec les situations de conflits (2h, en lien avec les ME 810 et ME 830)</p> <p style="text-align: center;">-> Ce module est en lien avec le ME 830 - Mettre en œuvre et analyser les gestes professionnels de l'enseignant</p>		

ME 830 - Mettre en œuvre et analyser les gestes professionnels de l'enseignant

Intitulé module : Mettre en œuvre et analyser les gestes professionnels de l'enseignant		
SEMESTRE : 8		Code module ME 830
Section CNU : 70		
Heures enseignement	CM	-
	TD	6 h
	TP	10 h
Heures de Travail personnel	262 h	
Responsable du module :	Sylvie KIRCHMEYER (Bar-le-Duc); Gilles LEUVREY (Epinal); Eric PEIGNIER (Nancy); Florence SORIANO-GAFIUK (Sarreguemines); Nadège MARIOTTI (Montigny)	
Prérequis	Acquis de l'ensemble du semestre 7	
Situations intégratrices visées	SI 8.3 Présenter et analyser une séance menée intégrable dans une progression et une programmation.	
Axes de formation	<p><i>a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</i> Cadre de référence et fondements éthiques du métier La vie de l'école :</p> <p><i>c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i> -Pratique réflexive et recherche.</p>	
Modalités de formation	Analyse de documents, d'outils et production d'outils – Analyse de situations et de pratiques professionnelles en lien avec le stage Équivalent de 4 semaines de stage en observation et pratique accompagnée et 1 semaine de stage en responsabilité pédagogique (filé)	
Objectifs et contenus	L'observation de la pratique enseignante, la préparation et l'analyse du stage ont pour objectif de construire une première expérience et une première mise en œuvre autonome des gestes professionnels de : <ul style="list-style-type: none"> - la gestion d'une classe et l'exercice de l'autorité - la conception et la conduite de séances d'apprentissage - l'usage des outils du maître et des élèves (y compris numériques) - la maîtrise de la voix et du corps. <p>-> Ces contenus de formations sont en lien avec ceux du ME825. Organiser la classe, réguler les activités pédagogiques, exercer son autorité - accueillir le jeune enfant en maternelle</p> <p>Quatre heures durant l'année au minimum sont consacrées à la démarche portfolio durant l'année de M1. Cette démarche sera introduite dès le début de l'année</p>	

Annexe 4 – Sur l’observation

L’observation portera sur l’organisation de la classe et de l’école, ainsi que sur les séances.

a. L’observation de l’organisation de l’école :

- i. **l’aménagement des espaces ;**
- ii. **le fonctionnement décloisonné des classes et l’ouverture aux partenariats** (projets d’école, de cycles, ...) ;
- iii. **les relations au sein de la communauté éducative ;**
- iv. **les exigences de sécurité et d’hygiène ;**
- v. **l’articulation scolaire / périscolaire.**

b. L’observation sur l’organisation de la classe envisage :

- i. **l’organisation de l’espace** (les zones d’activités, leurs complémentarités, leurs spécificités, la sécurité, ...) ;
- ii. **l’organisation du temps** (l’équilibre de la journée — alternance, durée des séances — emploi du temps hebdomadaire — distribution des différentes disciplines — contraintes, souplesse possible, progressions mensuelles, trimestrielles, annuelles, ...) ;
- iii. **l’organisation du travail des élèves** (le travail de groupes, le travail collectif, le travail individuel,...).

c. L’observation des séances

Les observations faites au cours d’une séance permettent à l’étudiant ou l’étudiante d’analyser (en référence aux compétences professionnelles de l’enseignant ou de l’enseignante) :

- i. **l’organisation pédagogique** (contenus, objectifs, place de la séance dans la séquence, progression, programmation, décomposition en étapes successives, activités des élèves, formes de travail, alternances...) ;
- ii. **le travail du maître dans et hors le temps de classe** (préparation, conduite de la classe, consignes, obstacles rencontrés, ajustements, remédiations...) ;
- iii. **le travail des élèves** (participation, tâches, productions, apprentissages, obstacles rencontrés...) ;
- iv. **les évaluations** mises en place...

Annexe 6 – Rapport de l'enseignant ou de l'enseignante d'accueil

 <p>Master MEEF mention 1^{er} degré – 1^{re} année</p>	<p>Année universitaire 2023-2024</p> <p>Stage en école – Stage massé</p> <p>Rapport de l'enseignant ou de l'enseignante d'accueil</p>			
<p>NOM Prénom de l'étudiant ou de l'étudiante :</p> <p>Site de formation :</p> <p>Groupe :</p>				
<p>Enseignant ou enseignante d'accueil : Nom Prénom :</p> <p>Contexte du stage</p> <p>Stage massé <input type="checkbox"/> Stage filé <input type="checkbox"/></p> <p>Dates : duau Durée (en jours de classe) :</p> <p>Ecole et adresse de l'école :</p> <p>Niveau de la classe d'accueil :</p>				
<p>Conditions d'exercice :</p>				
<p>- L'étudiant ou l'étudiante obéit aux règles de ponctualité / Assiduité</p>	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui		
<p><i>Commentaires éventuels :</i></p>				
<p>Activité de l'étudiant ou de l'étudiante pendant la période de stage</p>				
<p>Implication dans la classe :</p>				
<p><i>Pour chacune des 3 rubriques, évaluez l'étudiant ou l'étudiante en stage en cochant l'une des cases entre 1 (très insuffisant) et 4 (très satisfaisant)</i></p>	1	2	3	4
- Curiosité professionnelle (<i>questionnement, recherche personnelle, qualité des entretiens ...</i>)				
- Investissement dans le domaine de la pédagogie (<i>prise en charge de la classe et/ou de groupes, diversité des séances ou activités animées, ...</i>)				
Préparation et conduite de séances				
Gestion de la classe et exercice de l'autorité				
<p>Appréciation générale :</p>				

L'enseignant ou l'enseignante d'accueil, [date, signature]

Annexe 7 – Avis de fin de stage filé (pour l’enseignant ou l’enseignante d’accueil)

 <p style="margin-top: 10px;">Master MEEF 1^{er} degré – 2^e année</p>	<p>Année universitaire 2023-2024</p>
Stage en pratique accompagnée –Stage filé (semestre 8) - Avis de l’enseignant ou de l’enseignante d’accueil	

Nom - Prénom de l’étudiant ou de l’étudiante :
Site de formation :
Lieu de stage filé :
Classe :

Enseignant ou enseignante d’accueil	
Stage du au	Durée du stage (en jours de classe)
Conditions d’exercices	
Activités de l’étudiant ou de l’étudiante pendant la période de stage	

Le renseignement du présent avis prend en compte la pratique de classe, le rapport à l’environnement et les différents échanges avec les enseignants ou enseignantes d’accueil.

Les compétences énoncées font référence aux attendus de l’annexe 2.

Pour chacune des rubriques ci-dessous, évaluez le stagiaire en cochant l’une des cases.

L’étudiant ou l’étudiante-professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l’Éducation nationale (éthique professionnelle)					
Attendus de référence (annexe 2)		Insuffisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
A12	Répond aux exigences de sécurité des élèves et confidentialité				
A11 A13	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l’établissement				
A15 A16	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)				
A17	Est attentif à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école				
Remarques					

L’étudiant ou l’étudiante-professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages (conceptions et conduites de séances)					
Attendus de référence (annexe 2)		Insuffisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
A22	Prête attention aux fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)				
A22 ; A23	Construit des séances structurées et cohérentes répondant aux objectifs visés				
A24	Met en œuvre des séances en étant attentif aux élèves.				
A 25	Instaure un cadre dynamique et propice aux apprentissages.				
A26	Commence à mesurer les acquis des élèves.				
Remarques					

L'étudiant ou l'étudiante-professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel (formation et développement professionnel)					
Attendus de référence (annexe 2)		Insuffisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
A34	Questionne sa pratique pour la faire évoluer				
A35	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés				
	Remarque :				

Bilan global

A :

le :

L'enseignant ou l'enseignante d'accueil (Nom et Prénom - Signature)

Annexe 8 – Coordonnées des services pédagogiques des sites de l'INSPÉ

Nancy-Maxéville (54) : INSPE-gestm1-ncy@univ-lorraine.fr

Bar le Duc (55) : INSPE-pedagogie-bld@univ-lorraine.fr

Metz-Montigny (57) : INSPE-pedagogie-mtz@univ-lorraine.fr

Sarreguemines (57) : laura.kurtz@univ-lorraine.fr

Epinal (88) : INSPE-pedagogie-epi@univ-lorraine.fr

Annexe 9 - Vademecum stage M 1 (2023-2024)

	1 ^{re} semaine (octobre)	2 ^e semaine (novembre)	3 et 4 ^e semaine (février)	Période de Stage filé sur 4 semaines (mars avril)
Forme de la période de stage	1 semaine massée	1 semaine massée	2 semaines massées	2 jours par semaine pendant 4 semaines
Situation de l'étudiant	Entre dans la formation (peut avoir eu une préformation en licence)	Premières acquisitions didactiques (français et mathématiques)	Se prépare pour une prise en main de la classe qui aura lieu au dernier stage	Sait prendre en main la classe
Degré de prise en charge de la classe	Participation à l'accompagnement des élèves, aide à la correction, prise en main d'ateliers ou de niveaux. Prise en main d'une séance au moins (français ou mathématiques)	Participation à l'accompagnement, aide à la correction, prise en main d'ateliers ou de niveaux. Prise en main d'une séance au moins (français ou mathématiques)	Prise en main progressive de séquences sur l'ensemble des domaines disciplinaires et d'une demi-journée d'école de l'accueil jusqu'à la sortie	Prise en main progressive pour une prise en main pédagogique complète de deux ou quatre jours (en fonction des cas) d'école
Rôle de l'enseignant d'accueil	Explicitation du fonctionnement de la classe. Présentation des écrits professionnels et de leur rôle Guidage dans la préparation de la (ou des) séances Débriefing des séances	Explicitation du fonctionnement de la classe. Présentation des écrits professionnels et de leur rôle Guidage dans la préparation de la (ou des) séances Débriefing des séances	Accompagnement dans la préparation de la (ou des) séances en lien avec les programmations et les progressions de l'année Débriefing des séances	Accompagnement dans la préparation de la (ou des) séances en lien avec les programmations et les progressions de l'année Débriefing des séances
	Renseignement du rapport de période de stage (annexe 6)	Renseignement du rapport de période de stage (annexe 6)	Renseignement du rapport de période de stage (annexe 6)	Renseignement du rapport de période de stage (annexe 7)
Evaluations liées au stage dans le cadre du Master	Décrire une action de l'enseignant ou de l'enseignante (objectif: identifier et comprendre la dimension professionnelle de son action)		i) Etudier une situation en mobilisant les connaissances sur le système éducatif (Objectif : articuler les connaissances de l'étudiant concernant la déontologie de l'enseignement et la pratique de classe) ii) Présenter et analyser une séance menée intégrable dans une progression et une programmation.(Objectif : poursuivre l'entrée dans la professionnalité et rendre manifeste les exigences de structuration et d'organisation de l'action professionnelle)	
En M1				